

## Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

## Qui veut détruire l'Ecole remplace les personnels statutaires par des « partenaires »....

Le 12 mai, Madame la ministre annonçait ses décisions sur la « *mobilisation de l'école et de ses partenaires pour les valeurs de la République* » en tout point conformes à celles de janvier 2015.

Il s'agit de « favoriser un travail conjoint des collectivités locales [et] de l'Education nationale », et de « mobiliser les acteurs associatifs, le monde économique et la société civile pour soutenir l'action de l'école pour la lutte contre les déterminismes sociaux (synthèse des assises, page 2).

On est bien dans la poursuite de l'application de la loi de refondation Peillon qui « a reconnu le rôle du secteur associatif en complémentarité de l'Ecole » dont on doit « systématiser la présence », les « inscrire dans les projets d'école et d'établissements », « co-construire dans une logique de partenariat entre enseignants et acteurs associatifs. »

Cette même Ecole doit être soutenue par « *l'implication permanente des acteurs de l'école et du monde professionnel* » (pages 16, 19, 25), de la mise en place des partenariats éducatifs locaux dans les écoles, et maintenant dans les collèges et les lycées (page 9).

Ce n'est donc plus la loi de 1905....si tout le monde entre dans les établissements...

L'opération est d'envergure car il s'agit de substituer aux personnels statutaires, des adultes d'où qu'ils viennent, de mettre en place la territorialisation de l'Ecole dépendante dorénavant des collectivités, d'associer les entreprises et de faire renter tout le monde dans l'Ecole de la République et donc de remettre en cause par ce faisceau de mesures la laïcité.

Ajoutons pour être précis que tout cela s'insère dans un « pacte de réussite éducative », « un parcours citoyen » des « enfants et des jeunes » et non des élèves avec des maîtres qui instruisent, avec un appel aux « alliances éducatives » entre l'école, les collectivités, les territoires, « leviers d'action pour aller plus loin » ( page 18) et les « partenaires » afin de mettre en place des PedT (projets éducatifs territoriaux) partout, « l'évolution des pratiques pédagogiques » (soit la réforme du collège), pour « intégrer les ambitions du bien-être à l'école et du bon climat scolaire » (pages 11, 13) en recommandant d' «inciter les élèves à adhérer à une association dès la 6ème » (page 22)...

Et madame la ministre d'ajouter lors de sa conférence de presse et sur son blog :

- 1173 experts déjà formés à la laïcité doivent former 300 000 « pairs » d'ici fin 2015...
- le CSP (conseil supérieur des programmes) devra intégrer dans les programmes « l'enseignement moral et civique » pour la rentrée 2015 car « le nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture intègre désormais pleinement l'objectif de formation du jeune citoyen »
- « Ouvrir l'école à toutes les bonnes volontés avec la réserve citoyenne. 4 660 personnes se sont déjà pré-inscrites, c'est un véritable succès. Ces personnes et toutes celles qui le souhaitent pourront maintenant compléter leur inscription et s'engager aux côtés de l'Ecole en signant la charte du réserviste. Après les vérifications nécessaires, la candidature sera validée, et dès la rentrée, les réservistes pourront intervenir dans les écoles, y apporter leur expertise, dans le cadre des projets pédagogiques construits par les enseignants et les équipes éducatives. Ils pourront également intervenir s'ils le souhaitent dans le cadre d'activités périscolaires. »
- Rentrée 2015 « le ministère de l'éducation nationale accueillera au minimum 5 000 jeunes volontaires du service civique sur des missions diversifiées qui concerneront tant l'école primaire que le collège » pour « favoriser la scolarisation des enfants de moins de 3 ans, de développer l'accès à la culture, au sport, aux sciences ».

Ainsi, en lieu et place de professeurs statutaires, on prend « *les bonnes volontés* », on fait un lot des disciplines artistiques, on saborde les langues vivantes et anciennes, on globalise l'enseignement scientifique en supprimant les heures et les groupes dédiés, on réduit de 400 heures sur 4 ans, l'enseignement au collège qui devient « autonome ».

Ce que la ministre met en place c'est une laïcité dévoyée pour satisfaire aux 54 milliards d'économies du pacte de responsabilité : il faut détruire les postes statutaires, les horaires, les programmes et diplômes nationaux.

Pour FO, pour les personnels, les revendications sont toujours là, la ministre doit répondre.

C'est le sens incontournable de la grève du 19 mai.

Montreuil, le 18 mai 2015